HAL open science

Le crime de Chambige (1888) : entre psychologie et littérature

Jacqueline Carroy, Marc Renneville

To cite this version:

Jacqueline Carroy, Marc Renneville. Le crime de Chambige (1888) : entre psychologie et littérature. Littérature, histoire, psychologie : la psychologie fin de siècle, Jacqueline Carroy, Nicole Edelman et Jean-Louis Cabanes (Paris 10 Nanterre et EHESS), Nov 2006, Nanterre, France. pp.193-208. halshs-01390361

HAL Id: halshs-01390361

https://shs.hal.science/halshs-01390361

Submitted on 6 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Jacqueline Carroy
et Marc Renneville

Le crime de Chambige (1888) : entre psychologie et littérature

LE 25 JANVIER 1888, quatre coups de feu retentissent dans une villa de Sidi-Mabrouk, près de Constantine. Peu après, la porte d'entrée est forcée. Le seul vivant présent dans la villa est le fils des propriétaires, Henri Chambige, étudiant de vingt-deux ans, découvert blessé dans une chambre du premier étage. Sur le lit, à ses côtés, gît le corps à moitié dévêtu de Magdeleine Grille, une femme mariée de trente ans.

Très vite, deux versions s'opposent pour l'explication de ce drame. Si Chambige reconnaît qu'il a tué Madame Grille, il affirme que c'est à sa demande, car celle-ci lui aurait proposé d'être sa maîtresse puis de mourir avec lui pour ne pas survivre au déshonneur. Sous l'empire d'une passion réciproque, Chambige aurait accepté, mais il aurait manqué son propre suicide. Dans le souci de préserver la réputation d'une femme et de sa famille, le mari et la mère de la défunte se portent partie civile et soutiennent que celle-ci, de vertu irréprochable, n'a pu se donner librement à Chambige : elle aurait été hypnotisée ou droguée, puis violée

avant d'être tuée. Le meurtre de Madame Grille serait donc dans un cas un double suicide raté devenu un crime passionnel et, dans l'autre, une affaire de viol sous suggestion, comme on en évoquait beaucoup en un temps où l'hypnotisme triomphait.

Appelée à être jugée devant la cour d'assises de Constantine du 8 au 11 novembre 1888, l'affaire fait grand bruit parce qu'elle mobilise deux familles connues et influentes. Deux thèses, deux camps, s'opposent, en Algérie comme à Paris ; mais il y a surtout, derrière la question judiciaire, une attention singulière portée à la relation entre le psychisme de l'accusé et le roman contemporain. Chambige a en effet rédigé en prison, après son crime une autobiographie dont les extraits furent publiés avant le procès. Nous voudrions montrer, par l'analyse de cette affaire, la profonde intrication des sciences psychologiques et de la littérature de l'époque en distinguant le temps du procès médiatique, marqué par la construction de l'accusé comme figure littéraire ; puis celui du procès pénal, qui vit la littérature mobilisée par les parties.

Nous reviendrons en conclusion sur le statut singulier des confessions de Chambige, pour montrer que le drame de Sidi-Mabrouk a connu une destinée littéraire qui s'est étendue bien au-delà de la sentence judiciaire.

Révélation d'un littérateur

Une semaine avant le procès, le chroniqueur judiciaire Albert Bataille signait à propos du drame trois articles liés, sous le même titre : « Une cause célèbre – L'affaire Chambige » dans *Le Figaro* des 2, 3 et 4 novembre 1888. Même si Bataille, avant de partir à Constantine, terminait par de prudentes interrogations, la publication de ces articles allait jouer un rôle déterminant dans les débats judiciaires. Il y eut d'abord l'effet d'annonce : la cause était ici d'ores et déjà qualifiée de « célèbre », avant d'être plaidée et jugée. Il était surtout livré au lecteur un récit qui inclinait à voir le drame avec les yeux de l'accusé. Jouant de sa mémoire des annales judiciaires, Bataille replaçait l'acte de Chambige dans la lignée des affaires passionnelles. Ayant décrit le déroulement et la scène du drame, il dressait ainsi le portrait de l'homme à juger :

> – C'était un chercheur d'idéal !... a dit un des témoins de la scène tragique que je viens de raconter [...] La psychologie, l'analyse douloureuse du moi absorbait presque entièrement cet esprit nourri d'Herbert Spencer et des jeunes maîtres du roman contemporain [...] Une fatalité héréditaire semblait avoir marqué ce névrosé, qui s'appelait lui-même *une fin de famille*. Son père, ancien notaire à Médéah, avait cherché dans le suicide un refuge, non contre la mauvaise fortune, mais contre le « mal du monde » [...]

> Il ne souffrait que de la vie. De bonne heure, il s'était accoutumé à analyser ses propres sentiments, à scruter son *moi* avec l'apparent désintéressement de lui-même[1].

Ce qui frappa certainement les lecteurs du *Figaro*, c'est que Bataille livra dans ses articles des extraits autobiographiques de Chambige. La production de cette pièce à conviction jusqu'ici inconnue et inédite visait à illustrer et à confirmer le portrait réalisé par Bataille, pour lui donner finalement tous les caractères d'une incontestable vérité :

> Nous allons parcourir quelques pages éloquentes, qui sont l'histoire intime de son adolescence. Aucune plus poignante que l'autobiographie de cette âme qui se sent passer des fictions du premier âge aux enthousiasmes religieux des années de première communion, et qui oscille du mystérieux au doute, jusqu'au jour de la revanche tardive du romanesque[2].

Suivons donc Bataille, en lisant, à notre tour, quelques citations de Chambige :

> Il reste et restera dans tout ceci de l'inexplicable. Dans mon enfance, je me précipitais dans les récits merveilleux avec une fougue véhémente...
> [...]
> ...L'adolescence vint. Je disais des vers avec feu. Je passais des nuits à lire Hugo. À cette époque j'étais vierge, je le restai très tard. Je lus prodigieusement, les poètes surtout.
> Moi-même, je faisais de très mauvais vers avec de très beaux sentiments.
> « Le scepticisme fut l'outil de démolition qui frappa sans relâche la maison de mon âme, jusqu'au jour où je fus devenu, comme Montaigne, Sainte-Beuve et Renan, un homme absolument impartial, ce que le public appelle avec une antipathie marquée un homme sans conviction.
> Voilà où m'avait conduit la recherche trop ardente de la vérité par une intelligence de bonne foi.
> Le motif était noble ; la peine est infinie !
> [...]
> Il est arrivé un jour où, à force de sortir de moi-même, j'ai ramassé en un seul mot tous les grands problèmes de sentiment et où j'ai écrit *néant* à la page du cœur, à la page de l'esprit.
> Quel jour que ce jour-là ! Le continuel transport de mon cœur dans tous les cœurs avait produit en moi un pêle-mêle anarchique. Tout m'était autre, même moi !
> [...]

---

1 Bataille Albert, 1889, « Affaire Chambige », *Causes criminelles et mondaines de 1888*, Préface de Paul Bourget, Paris, Dentu, p. 5 (abrégé ensuite CCM). Nous citerons d'après cet ouvrage, dans lequel Albert Bataille a republié ses articles du *Figaro in extenso*. Bataille y a ajouté deux notes et changé le nom de la victime en « Madame Gey ».

2 CCM, p. 6.

> J'en vins à aimer le surnaturel. J'eus des visions d'arbres verts, de maisons de paysans. Je me pris à aimer les enfants immédiatement, signe de désillusions entassées dans l'âme, comme l'a dit Céard.
> Un son de mandoline, une nuit étoilée faisaient lever mes rêves. Plus encore que les femmes, j'aimais le mensonge. Dieu fit le monde et, en le voyant si laid, il donna à l'homme l'illusion. Les roses de notre esprit naissent du fumier de la vie. Ce que nous blasphémons sous le nom de mensonge, nous l'adorons sous le nom d'idéal.
> – Ignorer, c'est être heureux, a dit Sophocle[3].

Chambige narre ensuite sa rencontre avec Madame Grille. Celle-ci a perdu en février 1887 son fils René. Il a perdu en juillet 1887 l'une de ses sœurs, Lise, grande amie de Madame Grille, car les familles sont proches. Ces deuils les rapprochent :

> Je la revis à travers mes larmes [...]. Je la remerciais ! Ma Lise que j'avais tant aimée, qui m'avait fait faire ce rêve d'infinie tendresse de renouveler entre nous l'amitié de Maurice et d'Eugénie de Guérin ! Je la vois encore pendant une excursion dans nos belles Pyrénées, longeant avec moi les haies fleuries, souriant malicieusement en soulevant les branches des fourrés ; moi devant pour la protéger et tenir le bout de sa main.
> Ellen [Madame Grille] avait été son amie.
> [...] Elle était assise sur la marche du salon, écoutant l'écho de mes sanglots. Elle revint vers moi, pour pleurer. Nous parlâmes longuement de Lise. Je lui contai toute l'originalité de son esprit, l'infinie délicatesse de son cœur. Je ne sais pourquoi je la faisais entrer dans le plus intime de mon âme[4].

Si Madame Grille prend le relais de la sœur, elle devient ensuite plus qu'une Eugénie de Guérin :

> Jusqu'au jour où la passion se glissa dans cette atmosphère imprégnée de larmes, que de nuances infiniment petites, fugitives, effarouchées ! Que d'effleurements d'âme du bout de l'aile, du vent de l'aile ! Que d'imperceptibles timidités !
> Je ne la croyais que triste, elle était déjà tendre. Elle se plaisait à regarder avec moi, le soir, Constantine couché dans les choses vagues et blondes, vapeurs éclairées par la lune.
> Le 17 octobre, je l'embrassai pour la première fois devant sa porte.
> [...]
> – Je ne suis plus comme autrefois, me dit-elle. Je ne pense plus tout le temps à mes enfants. Je ne pense qu'à toi. C'est horrible !
> Je lui écrivis une lettre dans laquelle je lui demandais pardon à genoux. Je lui dis que je partais, que je l'aimais tendrement, que j'étais un détraqué, que je craignais d'en arriver à provoquer son mari si je le rencontrais.

---

3 CCM, p. 7 à 11, *passim*.

4 CCM, p. 13-14.

– Je me tuerais si tu pars, me répondit-elle. Je deviens une misérable. Mais c'est pour toi. *Ça rachète tout !*
Dans la conversation, nous commencions à parler de choses sinistres.
Un jour, j'eus chez elle une nouvelle syncope ;
Elle m'embrassa plusieurs fois.
– C'est affreux dit-elle. C'est à cause de moi ! J'aurais dû ne pas me faire aimer.
[...]
Je lui avais dis souvent qu'on admirait les amants d'Alfred de Vigny, qui étaient morts ensemble, que ce serait une grande beauté de mourir comme cela, qu'on nous admirerait !
Nous en arrivâmes à considérer notre mort comme divinisée par notre passion même :
– La seule chose qui me désole, disait-elle, c'est le déshonneur.
– On nous admirera ! m'écriai-je encore.
Avant de mourir, elle me dit très doucement :
– Je me sens heureuse et malheureuse à la fois. Je t'aime !
Elle m'a dit des choses délicieuses.
Je voulus descendre chercher des fleurs :
– Non, fit-elle, tue-moi, tue-moi la première, partons !...
Oh ! tu vas me faire souffrir !...Comme tu trembles !...
Donne-moi un dernier baiser !
Elle appuya elle-même le revolver contre sa tempe : j'ai tiré, et comme elle faisait encore un léger mouvement des lèvres, j'ai retiré [5]!

Lorsque Bataille les publie pour la première fois dans *Le Figaro*, ces extraits autobiographiques n'ont d'autre statut implicite que celui de « document vrai ». Le chroniqueur judiciaire ne dit alors rien de la production de sa source. Mais leur statut se précise ensuite, au moment du procès. Les extraits publiés sont tirés d'un texte rédigé par Chambige en prison, à l'adresse de son avocat, maître Durier, assisté alors du jeune Henri Robert. Quelle qu'ait été l'intention qui a guidé la rédaction de ces notes, il paraît évident que l'avocat a immédiatement saisi le parti qu'il pouvait tirer de leur publication partielle, avant même que le procès s'ouvre[6]. L'effet escompté de cette publication fut obtenu, peut-être au-delà même des attentes des avocats de Chambige ; car les extraits furent largement repris dans la presse sous le titre évocateur de « confessions », à

5 CCM, p. 14 à 23, *passim*.

6 Ce journal est qualifié de « notes destinées à son avocat » par le chroniqueur anonyme de La *Revue des grands procès contemporain,* 1889, VII, Paris, Chevalier-Marescq, p. 80 (abrégé ensuite en RGPC). Bataille précise, quant à lui, en note : « Il est bien entendu que cette biographie a été écrite par Henri Chambige, non pas au jour le jour, mais après le drame ; à titre de mémoire en défense, et qu'il y a lieu de la rapprocher des faits eux-mêmes pour en apprécier le procès » (CCM, p. 14)

tel point que Durier n'en cita plus que de courts extraits, lors de sa plaidoirie.

On voit par ailleurs combien ce titre – ainsi tiré des colonnes d'une chronique judiciaire – est ambigu. Ces « confessions » ne sont pas en effet celles d'un coupable ou d'un criminel vulgaire. Certes, la production d'autobiographies d'accusés ou de condamnés n'est pas – au XIXe siècle – un fait exceptionnel. Chambige eut notamment, comme illustre prédécesseur lettré, Pierre-François Lacenaire[7]. Sur cette même fin de XIXe siècle, Philippe Artières a édité quelques-unes des autobiographies suscitées par le professeur Alexandre Lacassagne[8]. Il nous semble toutefois que tous ces écrits diffèrent par leur nature et leur fonction du texte de Chambige. Lacenaire ne trouva sa renommée littéraire qu'après son exécution, et sa prose ne joua pas à décharge. Les autobiographies recueillies par Lacassagne furent commandées par le médecin criminologue dans le dessein de contribuer à l'édification d'une science du crime. Les confessions de Chambige sont, inversement, immédiatement publiées dans le but d'orienter le procès en présentant l'accusé comme un littérateur. L'enjeu de vérité n'est donc pas posé ici par la science mais par le romanesque. Le statut des extraits attribués à Chambige n'en reste pas moins trouble pour l'historien car, en l'absence d'autres informations et du manuscrit original, on ignore comment, précisément, les notes du prisonnier ont été recueillies, transcrites et découpées par Bataille.

Il faut noter de plus que les « histoires vraies » de Chambige avaient pu toucher au vif Bataille car elles recoupaient des intrigues qu'il avait narrées lui-même dans sa première œuvre romanesque. Ce lien était assez fort pour qu'il fut signalé ensuite dans *Le Figaro* du 11 novembre par Maurice Barrès qui mit en miroir « La sensibilité d'Henri Chambige » avec la « sensibilité rare » de Bataille dans *La conquête de Lucy*[9]. Dans ce recueil de nouvelles, portant en exergue une citation de Chateaubriand tirée de *René* – roman classique de l'amour fraternel – Bataille décrivait trois héros chastes présentés comme féminins à divers titres. L'un, amoureux de sa sœur, finissait par mener avec elle une vie de bonheur pur et partagé ; l'autre, un séduisant universitaire allemand mélancolique, était indifférent à l'amour et lié d'une amitié intense avec une femme protectrice ; le dernier, un évêque, était consumé par une passion idéale d'enfance dont il finissait par mourir. Les passages des confessions sur

---

7 Demartini Anne-Emmanuelle, 2001, *L'affaire Lacenaire*, Paris, Aubier, 2001.

8 Artières Philippe, 2000, *Le Livre des vies coupables : autobiographies de criminels (1896-1909)*, Paris, Albin Michel.

9 Bataille Albert, 1884, *La Conquête de Lucy*, Paris, Rouveyre et Bloud.

Lise, ceux qui évoquaient, de façon allusive mais parlante aux yeux de certains lecteurs[10], des liaisons masculines de collège et ceux dans lesquels Chambige avouait avoir été un jeune homme longtemps vierge puis dégoûté par ses premières expériences amoureuses pouvaient entrer en résonance avec les nouvelles de Bataille.

À l'évidence, la publication d'extraits des confessions servait la défense, en faisant pénétrer au plus près et au plus intime de l'histoire d'une vie et d'une énamoration. Encadré par la relation de Bataille, le récit autobiographique jouait en faveur du camp des « chambigistes », pour reprendre *L'illustration* du 17 novembre, en rendant très improbable la thèse du viol défendue par la partie civile. Cette publication eut sans doute pour première fonction de faire parler Chambige, de suppléer au silence imposé par son incarcération en relayant sa version des faits. Elle installa un personnage avant même son entrée en scène judiciaire. Elle permit surtout de faire apparaître l'accusé, ou plutôt de le révéler, comme jeune littérateur ; qualité à laquelle il aurait pu difficilement prétendre au vu de ses seules publications effectives. Chambige n'avait en effet publié qu'un texte dans une revue littéraire en 1887[11] et, accessoirement, un conte d'enfant en 1888, paru juste après le crime et dédié au deux filles de Madame Grille. Ce texte fut exhumé par la défense et Chambige revendiqua d'en être l'auteur[12]. Dans l'article de 1887, beaucoup moins familial et édifiant que celui de 1888, Chambige critiquait l'école « moderniste » des Goncourt et de Zola. Il campait la position d'un « psychologue » capable de se référer tout aussi bien à des psychologues savants comme Théodule Ribot et Joseph Delbœuf qu'à Paul Bourget, le romancier psychologue du moment. Appréciant la littérature aux effets qu'elle induit sur l'âme de ses lecteurs, il affirmait sa préférence pour l'exotisme des « littératures légendaires et nomades » qui transportent dans le temps et l'espace et permettent l'idéalisation.

---

10 Tarde Gabriel, 1889, « L'affaire Chambige », *Archives de l'anthropologie criminelle,* 4, p. 96.

11 Chambige Henri, 1887, « Les Goncourt. Le modernisme », *La Revue générale, littéraire, politique et artistique,* n° 85, p. 207-212.

12 H.C., 1888, « Pour les petits. Ne regarde pas tes mains », *Le Foyer domestique,* 4 février, n° 6. Le texte est dédié « A mes petites amies, Yvonne et Germaine ». Chambige a ensuite publié dans cette revue de Neuchâtel sous ses initiales des récits, des réflexions morales et des poèmes en 1888-1889, au moment où il était en prison. Sur la revue, voir Pavillon Monique, Valloton François, « *le Foyer domestique, Journal pour la famille* » 1888-1905 : stratégies éditoriales, enjeux sociaux, politique des genres », *Les Annuelles,* Lausanne, 1993, 4, p. 47-70. Nous remercions Anne-Lise Grobéty pour les recherches qu'elle a effectuées à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel.

Largement citées dans tous les journaux, les confessions obtinrent une tout autre diffusion que ce premier texte publié par la *Revue générale, littéraire, politique et artistique.* Grâce à ses extraits autobiographiques, Chambige n'était pas seulement un espoir perdu de la critique anti-réaliste, mais il était devenu à son tour un personnage et un auteur littéraires. Qu'on le présente comme un émule malheureux de Kleist, d'Indiana, de Werther et des amants de Montmorency de Vigny, comme un jeune psychologue de talent ou comme un décadent et un raté qui se scrute trop, on le faisait entrer, pour le meilleur ou pour le pire, dans la République des lettres. Après les articles de Bataille, Chambige ne pouvait plus être jugé à l'aune seule de son acte mais à celle de ses qualités littéraires et de ses idées. Son passage à l'acte engageait désormais la responsabilité de la littérature par rapport au crime. Ses confessions mobilisèrent des gens de lettres, mais aussi les avocats de la partie civile et de la défense. La littérature allait envahir le prétoire.

La littérature dans le prétoire

Au cours du procès, de jeunes amis du Quartier latin où Chambige faisait son Droit – journalistes et écrivains débutants comme Paul Brulat, ou chartistes et bibliothécaires comme Frantz Funck-Brentano – viennent témoigner en sa faveur et soutenir publiquement sa cause, en criant parfois « Vive Chambige ! » à la fin des audiences. Certains sont des amis très proches : Noël Martin – jeune médecin qui vient de passer à Paris le 13 juin 1888 une thèse, dédiée notamment « à mes amis intimes Henry Chambige et Léopold Martin-Laya » et qui est revenu à Constantine – ou encore Léopold Martin-Laya, le témoin attendu. Ce dernier fait sensation car ses deux livres, *Yvon d'Or,* paru début 1888, juste avant le crime, puis *Monsieur de Joyeuse*, écrit en février dans son contrecoup, font figure, surtout le premier, de romans à clefs à opposer aux confessions de l'accusé.

Ses amis du Quartier latin ont soutenu moralement celui-ci, mais ils ont aussi activement contribué à la construction d'une ligne de défense en « reconstituant » son geste en beau crime et ils se sont mobilisés, en lien avec Durier, comme en témoigne une lettre de Martin-Laya adressée à Chambige dans sa prison et citée au procès :

> Nous reconstituons tout et, entièrement à ton honneur, à ta dignité, cette dignité qui t'enflammait tant.
> Écris-nous, écris-nous et crois que nous pensons sans cesse à toi. Mets-nous au courant de ton état d'âme, que nous sachions si nous devons t'étourdir ou te consoler.
> Rien, rien de perdu.

> Une grosse douleur, un gros trou. Et puis la vie repassera. Tu auras moins de nervosisme, tu jugeras autrement, tu souffriras moins.
> Je n'ose t'en vouloir de m'avoir tout caché.[...]
> Bourget (hein !) témoignera pour toi[13]. Mais mon gros, ne t'emballe pas. C'est un habile. [...]
> Donc, nous restons parce que l'avocat a besoin de nous et que nous ne ferions rien là-bas. Et nous serons à Constantine huit jours avant[14].

Ludovic Trarieux, défenseur de la mère de la victime et de Monsieur Grille, interroge Martin-Laya sur cette lettre et surtout sur la préface de *Monsieur de Joyeuse* qui est dédiée de façon extrêmement affectueuse à Noël Martin et qui exalte le geste de Chambige. Il lit des extraits de cette dernière publiquement :

> Nous étions trois, Henri, toi, moi, et la vie est venue nous donner un coup brutal dans le malheur de notre grand, loyal et vibrant Henri. Il a vu les choses de très haut et, en redescendant, il s'est brisé.
> Mais il n'est point de chocs dont on ne se relève, point de blessures que l'on ne panse. Et tu vas aller là-bas le soigner de celles-là comme tu sais guérir les autres.
> Tu lui diras que, si j'ai fait ce livre consolant, c'est pour consoler sa pauvre grande âme blessée. Tu lui diras combien je l'aime et avec quelle respectueuse affection je le consolerai quand la loi nous l'aura rendu.
> Ils comprendront tous, ces hommes, ces juges, qu'il est des actes auxquels n'atteint point la morale sociale.
> Ils apprendront la nature fière, délicate de notre Henri. Ils sentiront combien haut il est placé par la volonté, par le courage de l'action, par l'intelligence et le cœur. Et ils s'inclineront peut-être devant cet homme aujourd'hui leur justiciable et dont demain les œuvres feront leur maître[15].

Pour Trarieux, cette dédicace fait l'apologie du crime et insulte la mémoire de la victime et de sa famille. En guise de réponse, Martin-Laya tente de désamorcer ses provocations en invoquant sa jeunesse et il déclare regretter de s'être « emballé ».

Trarieux appela de nouveau la littérature à la barre dans sa plaidoirie pour démontrer, au-delà de l'homicide volontaire et prémédité, la dimension calomnieuse de la version imaginée par ce « romancier

---

13 Bourget en réalité s'abstint de toute intervention publique au moment du procès.

14 « Cour d'Assises de Constantine. Affaire Chambige. Assassinat. Tentative de suicide. Audience du 10 novembre », *Gazette des tribunaux*, 15 novembre 1888.

15 Martin-Laya Léopold, 1888, *Monsieur de Joyeuse. Portrait*, Paris, chez Léopold Martin-Laya, p. II-III. Les deux derniers paragraphes seuls semblent avoir été cités par Trarieux (RGPC, p. 62). Anatole France attaque dans son article le début de la citation.

pervers » et « comédien redoutable », marqué par le « sceau de la fatalité », comme le démontrent les « confessions de ses interrogatoires »[16].

Et pour cela, il brossa un portrait du passé de Chambige par littérature interposée. S'emparant d'*Yvon d'or*, le livre de Martin-Laya, il dit y voir, sur le dessin de couverture, qui est un portrait de groupe, la figure de Chambige, ce que la dédicace confirmerait :

> À mon ami Chambige, étudiant en droit. Je veux absolument joindre à ceux de mes parents bien-aimés ton nom, mon cher vieux, à toi qui as tant causé avec moi de notre Yvon, et dont j'ai trouvé le cœur, la confiance et les deux mains.

Or qui est cet Yvon d'Or, d'après Trarieux ? Un dévergondé, ou plutôt un fou s'étourdissant de ses grelots, un « épouvantable fataliste », cynique en amour, cruel envers sa mère, étrange même à ses amis, par sa recherche absolue d'un idéal, dont l'échec le pousse à ne plus vouloir vivre, sans avoir le courage ou la lâcheté de se suicider. Ici s'arrêtait pour Trarieux le portrait de Chambige / Yvon d'or.

Une lecture attentive de l'ouvrage fait apparaître que Trarieux a tronqué au moins deux des passages qu'il cite de leur suite immédiate, qui leur donne un sens opposé à celui qu'il veut leur donner. Il n'a vu dans *Yvon d'or* qu'un roman décadent et pessimiste alors qu'il s'agit plutôt d'un roman d'apprentissage qui se déroule en trois parties, traitant de la jeunesse d'un « grand gamin » naïf et fou, puis de ses épreuves et de ses désillusions amicales, amoureuses et littéraires, et *in fine* de son effondrement au terme duquel se dessine le succès et l'espoir[17]. Or cette note d'espoir, liée au retour d'Yvon d'Or aux joies simples de la vie, n'est évidemment pas présente dans cette plaidoirie.

Aux dires de Monsieur Grille lors du procès, Chambige avait fait envoyer à sa femme et à lui un exemplaire de ce roman. On pourrait y voir le signe du fait qu'il devait s'en sentir un peu l'auteur et qu'il jugeait que le livre pouvait être mis entre les mains de gens respectables. *Monsieur de Joyeuse* est en revanche un récit beaucoup plus scandaleux et décadent au vu des critères de l'époque. C'est un roman de consolation à l'égard de la « pauvre grande âme blessée » de Chambige. Mais Martin-Laya ne se contente pas de s'y moquer de Werther, il fait le portrait en forme d'apothéose d'un aristocrate doté de toutes les perfections et de toutes les

---

16 RGPC, p. 31-35.

17 Martin-Laya Léopold, 1888, d'*Yvon d'or*, Paris, Dentu, respectivement p. 1-66, 67-250 et 251-304.

audaces, dont la nudité virile est détaillée et fortement exaltée. L'acte anti-social de Chambige est mis en résonance avec une revendication « anti-physique » à peine cryptée, pour reprendre le vocabulaire de l'époque[18]. Trarieux se contente d'attaquer la dédicace du roman sans en détailler le caractère « décadent », sans doute parce que *Monsieur de Joyeuse* a été écrit après le crime et que l'on ne peut pas y voir un portrait de Chambige, et peut-être aussi par souci des bienséances. *Monsieur de Joyeuse* ne peut être attaqué publiquement que par le biais de sa dédicace. Ce n'est qu'après le procès et dans une revue médicale spécialisée, *Les archives de l'anthropologie criminelle,* que les amours garçonnières de Chambige au collège seront évoquées par Tarde avec circonspection et indignation[19].

Trarieux, poursuivant sa plaidoirie, juge que Chambige, poussé par sa « vanité littéraire », s'est « imprudemment » dévoilé sous son vrai jour, comme un cynique désabusé, à la recherche constante de nouvelles sensations, « cœur fermé » à jamais « au véritable amour ». La filiation littéraire de son type lui paraît être moins assurée par les « incohérents » de l'école de Chambige que par les « grands esprits » qui ont fixé les traits de Werther, Antony, Julien Sorel et Raskolnikoff[20].

La réquisitoire du procureur général Maillet ne propose pas un mais trois scénarios possibles du drame, le premier proche de celui plaidé par Trarieux (viol sous hypnose), le second entre les deux (« chute » passagère de Madame Grille) et le troisième proche de celui plaidé par Durier (passion partagée). Dans tous les cas, soutient-il, il y a eu crime et il doit y avoir châtiment. Maillet évoque la névrose et l'hystérie possibles des deux protagonistes.

Néanmoins, s'il est enclin à pathologiser l'assassin et sa victime davantage que ses confrères, il rend hommage à cette dernière et, réquisitoire oblige, il accable Chambige. Sa névrose éventuelle ne l'excuse pas. Sa vraie nature est plutôt d'avoir un amour-propre très développé : « Chambige n'est pas une victime du livre ; il est sa propre victime, il a voulu trop tôt prendre l'attitude du blasé, et s'il n'avait pas voulu poser,

---

18 En 1885, dans *Mimi. Silhouette parisienne* (Paris, Paul Robert), roman dont la dédicace à un personnage masculin contient l'anagramme de « Noël Martin », Martin-Laya brosse le portrait d'une femme très « masculine » selon les critères de l'époque, et de la relation ambiguë, jamais consommée et toujours différée, qu'elle entretient avec un aristocrate qui ressemble à Henri de Joyeuse. Le récit est moins exalté et moins triomphant que celui de 1888.

19 Tarde, *op. cit.*, p. 96-98.

20 RGPC, p. 61.

selon une expression vulgaire, il ne serait pas là. Il croyait étonner son monde, il ne faisait que pitié[21]. » Maillet a un mot qui fait mouche dans le public puis dans la presse : « Chambige est, comme on l'a dit avec raison, de la catégorie des Werther qui tuent, mais ne se tuent pas[22]. » Le modèle littéraire est donc bien aussi présent dans son réquisitoire.

Pour Durier, son défenseur, Chambige appartient avant tout à une famille honorable, c'est un travailleur infatigable et un littérateur estimable dont la seule faiblesse est d'avoir cédé aux injonctions de sa victime et à une certaine vision idéaliste de l'amour. Ce n'est pas là une faute. Son lien avec la littérature décadente lui paraît être sans conséquence, et viser à côté :

> Ah messieurs, qu'il est dangereux de mêler la critique des doctrines littéraires à l'étude des faits d'un procès ! Qu'il est peu légitime d'essayer de tourner contre un malheureux accusé le torrent des haines littéraires, les plus féroces de toutes ! [...] Un procès d'assises deviendra un procès de tendance, et de tendance littéraire [23]!

Cela dit, Durier n'évacue pas lui-même toute littérature dans sa plaidoirie. Chambige serait-il Yvon d'Or ? Pas du tout, il faut plutôt le voir sous la figure du contradicteur systématique d'Yvon d'Or, comme l'a affirmé Martin-Laya. De même, la conclusion du livre est tout autre, rappelle Durier, que la version exposée par Trarieux, qui a fait une lecture partiale du roman.

S'appuyant ensuite sur les note qu'il a suscitées, Durier rappelle que Chambige était, au moment de connaître Madame Grille, « un jeune homme d'une rare intelligence, d'une imagination ardente et portée à l'exaltation ; une âme tendre, un fils, un frère au cœur affectueux.... ». Il ne cite toutefois qu'un court extrait, le plus attendrissant, des confessions, relatif à la rencontre avec Madame Grille, après le décès de Lise, qui les amène à échanger leurs souvenirs sur la sœur et l'amie disparue « C'est par cette confidence que nos âmes se sont pénétrées pour la première fois ! La poésie de la douleur l'a amenée à penser à moi, à m'aimer et là... Mon Dieu ! Mon Dieu ! pauvre amie [24]! ». Chambige a tué par amour et n'a manqué son propre suicide que de peu, parce qu'il tremblait trop pour viser juste. Durier plaide l'acquittement.

---

21 RGPC, p. 68.

22 RGPC, p. 72.

23 RGPC, p. 77.

24 RGPC, p. 80.

Le procès littéraire

Au moment où se termine à Constantine un procès saturé de références littéraires, deux auteurs célèbres entrent en lice à Paris. Si Paul Bourget, présenté comme le maître de Chambige, se tait, deux autres romanciers, l'un considéré alors comme plus installé ou plus classique, Anatole France, et l'autre comme plus d'avant-garde, Maurice Barrès, qui est en train d'écrire la trilogie du « culte du moi », interviennent publiquement dans la presse le 11 novembre.

Dans un article du *Temps* intitulé « Un crime littéraire. L'affaire Chambige », Anatole France tient à dédouaner la littérature de toute complicité avec le geste de Chambige. S'il lui apparaît incontestable que « l'accusé est lettré et [que] son crime n'est que trop littéraire », le fait qu'il se soit drapé « dans la pourpre de la poésie » est « un attentat odieux à la majesté des lettres ». Il y a là un crime passionnel, commis par un « lamentable malade » inspiré par l'imitation littéraire et une tendance décadentiste qui n'était pas de nature à fortifier son esprit. Mais ce qui offusque le plus Anatole France, c'est *M. de Joyeux* qu'il orthographie au masculin, est-ce une coquille ou de façon délibérée ? Comme Trarieux, il ne s'en prend qu'à la dédicace du roman qui exalte « notre grand, loyal et vibrant Henri [qui a] vu les choses de très haut ». France apostrophe ainsi Martin-Laya :

> Grand, loyal, haut placé par la volonté, le courage et l'action, ce malheureux qui a tué une femme et n'a pas su mourir ! Avons-nous perdu tout sens et toute raison ? Quand il fallait invoquer l'amitié, provoquer la pitié, demander l'oubli et le pardon, vous honorez un coupable et vous vous glorifiez en lui. Cela est un scandale et une honte. Où donc est le sens moral ? Où donc est le bon sens ? Je veux bien que votre « grand » Henri ait tué cette femme comme il l'a dit et pour les raisons qu'il a dites. Je veux bien, je veux qu'il ait frappé par amour et du consentement de celle qu'il aimait, je tiens pour vraies les lettres qu'on dit fausses ; j'accorde tout. Mais alors même, il ne reste qu'un nom dont on puisse nommer votre ami : misérable, misérable, misérable !

Dans « La sensibilité d'Henri Chambige » un article du *Figaro* daté du même jour, Maurice Barrès répond à Anatole France : comme lui, il veut dédouaner la littérature de toute responsabilité morale mais, à la différence de son confrère, il tient l'accusé en haute estime littéraire et il voit dans ce Chambige qui a le « dédain des lois ordinaires de la vie », dans « cette facile acceptation de la mort », « les traits principaux de l'âme contemporaine la plus neuve ». Barrès défend la psychologie de Chambige comme l'expression d'une sensibilité et d'une méthode analytique « excellentes », que l'auteur n'a malheureusement pas suivi jusqu'au bout.

Le dédoublement de ses pensées et de ses actes auraient dû prévenir le drame :

> Comme les savants qui manient des substances dangereuses ou des hypothèses troublantes, les fabricants de sensibilité rare ne doivent pas installer leurs expériences au milieu des hommes.

L'acte de Chambige n'était pas à la mesure du monde commun mais s'il avait mieux suivi ses maîtres, il n'aurait jamais permis au sentiment amoureux de le dominer. Telle serait la véritable leçon des « maîtres contemporains » :

> Si Chambige s'y était conformé, de grandes douleurs eussent été épargnées à six ou sept personnes, lui-même aurait joui des dons supérieurs qu'il possède, nul doute enfin que son incontestable talent d'écrivain n'eût honoré sa génération.

Conclusion

Revenons à Constantine, pour le dénouement judiciaire de cette affaire. Après délibération, Chambige est reconnu coupable par le jury de meurtre avec préméditation. Les circonstances atténuantes lui étant accordées, il est condamné à sept ans de travaux forcés[25]. Cette condamnation sera commuée en 7 ans de prison par le président Sadi Carnot. Chambige bénéficiera à mi-peine d'une libération conditionnelle. Il mènera une nouvelle carrière de littérateur sous le pseudonyme de Marcel Lami, sans jamais publier *in extenso* l'autobiographie que tout le monde attendait et pour laquelle on était prêt, dit-on à l'époque, à lui faire un pont d'or. Il mourra en 1909[26].

Cependant d'autres, après coup, utiliseront ses confessions pour élaborer de nouvelles intrigues savantes ou littéraires et parfois de nouvelles confessions. Le manuscrit ou sa copie, détenue par Bataille et ses avocats, Durier et Henri Robert, a circulé, comme le montre le journal de Bourget[27]. Chambige mène alors une nouvelle carrière comme sujet criminologique d'un drame passionnel : Lacassagne commande à Tarde

---

25 Sept ans, car cette peine s'exécute outre-mer, et une peine de huit années l'aurait astreint à résider définitivement hors de la métropole. Avec sept années de peine, il n'est passible que du « doublage », soit 16 années d'exil

26 Nous remercions Bénédicte Bilodeau de nous avoir fourni des informations biographiques sur Chambige.

27 Alors qu'il est en train de rédiger *Le Disciple,* il note ainsi le 4 octobre 1888 : « Vu Bataille. Espère avoir entre les mains le dossier Chambige. A recueillir pour mon étude en pendant à Adrien Sixte, – sur les jeunes gens d'aujourd'hui », Institut catholique de Paris, Bibliothèque de Fels, fonds « Bourget ».

une étude sur cette affaire, étude que nous avons analysée par ailleurs[28]. Chambige devient l'inspirateur, plus ou moins avoué, de romans posthumes à son crime. Après avoir déclenché une querelle littéraire et joué le rôle de source et de pièce à conviction lors d'un procès, ses confessions ont ainsi fait écrire un juge d'instruction lettré, Tarde, et, à notre connaissance, quatre romanciers, Jean Honcey, et Paul Bourget en 1889, Gyp en 1891 et Paul Brulat en 1892[29]. Pourquoi tant de récits posthumes ?

La construction d'un statut de littérateur par et pour Chambige a imposé une version du drame de la villa de Sidi-Mabrouck au détriment d'autres. Comme l'avait souligné le réquisitoire du procureur général, il y avait pourtant plusieurs versions possibles concernant le crime. Mais, lors du procès, la somme des convictions partagées par la partie civile et la défense a empêché de suivre certaines pistes, reléguées dès lors dans l'imaginaire romanesque. S'il était assurément difficile ou impossible d'évoquer littérairement et publiquement des relations amoureuses entre hommes, des scénarios, moins scandaleux pour l'époque, ont été écartés.

Développons-en un exemple seulement, car, à partir des autres romans inspirés de l'affaire, on pourrait reconstruire encore d'autres intrigues... En suivant *L'Âme errante,* un roman naturaliste à la façon de Zola, dont Paul Brulat était un disciple, imaginons que Madame Grille et Chambige aient été amants bien avant le drame. Cette hypothèse donne au crime un statut bien différent. De crime d'amour, il devient meurtre par lassitude d'une liaison. L'idée de « la première fois » affirmée et détaillée avec insistance par les Confessions avait pris lors du procès valeur de vérité. Elle correspondait mieux et à la thèse du viol défendue par la partie civile et à celle du double suicide manqué défendue par la défense. Elle entrait d'autre part en résonance avec les codes d'honneur du temps, comme avec les théories exposées par Chambige dans l'article publié en 1887, dans lequel il exaltait tout à la fois la littérature non réaliste « légendaire et nomade » et l'amour idéal et lointain.

Le huis clos de Chambige et Madame Grille dans la villa de Sidi-Mabrouck avait donné à son témoin survivant toute latitude pour accréditer un roman de première possession amoureuse tragique. Cette intrigue romancée, peut-être vraie ou peut-être aussi trop belle pour être

---

28 Carroy Jacqueline et Renneville Marc, 2005, « Une cause passionnelle passionnante : Tarde et l'affaire Chambige (1889) », *Champ pénal,* http://champpenal.revue.org/DOCUMENT260.HTML

29 Honcey Jean, 1889, *Jean Bise,* Paris, Perrin ; Bourget Paul, 1889, *Le Disciple*, Paris, Alphonse Lemerre ; Gyp, 1891, *Un raté,* Paris, C. Lévy ; Brulat Paul, 1892, *L'Ame errante*, Paris, G. Charpentier et E. Fasquelle.

vraie, fut le réquisit d'un jugement satisfaisant les parties sans convaincre définitivement. Si la vérité judiciaire accepta d'être confondue, le temps du jugement, par la vérité littéraire, aucune des deux ne leva le mystère. Livré *ab initio* comme clef de l'affaire, le récit du criminel fut plutôt une invite, aussi bien pour les savants et les romanciers de l'époque que pour les historiens actuels, à élaborer de nouveaux récits.

Centre Alexandre Koyré,
Histoire des sciences et des techniques
(EHESS, CNRS, MNHN, CSI)